GROUPE SCOLAIRE NOTRE DAME
DE LA PROVIDENCE
Ecole ND La Providence
17, rue François Herbo– B.P. 94 – 59358 ORCHIES CEDEX
☎ 03 20 84 76 14

Règlement de l'école

En accueillant votre enfant dans la communauté scolaire, la Directrice, les professeurs, tout le personnel de l'école Notre Dame de la Providence sont prêts à l'aider à réussir sa formation humaine et chrétienne.
Vous comprenez aisément que pour réaliser ces objectifs, un règlement est nécessaire.
C'est un contrat que les élèves et leurs parents s'engagent à respecter.

1. *HORAIRES*

Tous les enfants sont en classe de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les portes sont ouvertes à partir de 8h35, le matin et à 16h25, le soir.
Les portes seront fermées à 8h45.

Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, les portes sont ouvertes de 11h55 à 12h05 et de 13h20 à 13h30.

Toute entrée ou sortie en dehors de ces horaires, se fait par la cour des maternelles (sonner au visiophone).

Les élèves de maternelle sont conduits en garderie à partir de 16h25.
Les élèves des classes élémentaires sont en étude à partir de 16h45.

- *Retard*

Un élève en retard doit aller remplir un billet de retard (carnet de liaison) chez Mme la Directrice et doit être accompagné par un adulte jusque dans la classe.

- *Absences*

L'assiduité aux cours est une obligation légale. Les horaires sont à respecter ainsi que les dates de vacances. Nous insistons à nouveau auprès des parents pour lutter contre les absences abusives et particulièrement les départs anticipés en vacances. Tout départ en vacances doit être demandé par écrit auprès de

l'inspecteur de circonscription. Nous déplorons ces abus qui nuisent à la bonne marche des classes et à la progression du travail scolaire des élèves.
Pour toute absence, prévenir l'école dès que possible au 03 - 20 - 84 - 76 - 14
En cas de maladie contagieuse, fournir un certificat de non contagion pour le retour en classe.

- *Carnet de liaison*

Les élèves de primaire recevront un carnet de liaison qu'ils devront toujours avoir avec eux. Ce carnet permet une correspondance rapide entre parents et l'équipe éducative. Il doit être utilisé dans tous les domaines comme : absences, dispenses, autorisation de sorties, informations diverses…

2. *CIRCULATION DANS L'ECOLE ET SECURITE*

Les parents de maternelle amènent et viennent rechercher leur enfant dans la classe, en respectant les horaires prévus.
L'enfant n'entre en classe que si l'institutrice est présente.
Les poussettes sont interdites dans les couloirs mais peuvent rester quelques instants sous le préau.

Les parents de primaire sont autorisés à entrer dans l'école à partir de 16h25.
En dehors des heures de sortie, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école sauf pour un rendez-vous.
A partir du CE2, possibilité pour l'enfant de repartir seul avec l'autorisation écrite des parents dans le carnet de correspondance.
Avant 8h35, un enfant attendant seul sur le parking, n'est pas sous la responsabilité de l'école; pour sa sécurité, il sera conduit en garderie.

Les portes coupe-feu doivent rester ouvertes.
Fumer est interdit dans l'enceinte de l'école, ***y compris sur le parking.***

3. *GARDERIE ET ETUDE*

La garderie est ouverte de 7h15 à 8h25 et de 16h35 à 18h30 précises.
En cas de non respect de l'horaire du soir, votre enfant ne sera plus accepté à la garderie.(fonctionnement garderie à signer)
L'étude a lieu de 16h45 à 17h45.(Toute absence doit être signalée).Vous pouvez venir chercher votre enfant à 17h15 ou à 17h45.
La garderie et l'étude sont des services payants.

4. *RESPECT ET COMPORTEMENT*

La garderie, la cantine et l'étude sont des services. En conséquence, l'école se réserve le droit d'exclure tout enfant perturbateur.
Les parents qui désirent rencontrer l'enseignante doivent prendre rendez-vous.
Au-delà des grilles, il est interdit de fumer.
Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école. Ils doivent rester sur le parking et être tenus en laisse.
En cas de conflits entre enfants, les parents ne doivent pas intervenir mais informer l'enseignante.
Les violences verbales ou physiques feront l'objet d'une sanction automatique.
Un système de croix est instauré dans le bureau de Mme Arcangeli. Tout écart de conduite important sera signalé à Mme Arcangeli et entrainera une croix. Au bout de trois croix, l'enfant sera en retenue.
En cas de problème particulier, il est possible de rencontrer la Directrice le mardi ou le jeudi sur rendez-vous.

- *Stationnement, parking*

L'accès au parking est soumis à la location d'un badge.
Pour chaque badge :
-coût de la location annuelle : 15€
-caution payable 1 seule fois : 15€
(restituée lors du départ de l'enfant)

Sur le parking, deux places sont réservées aux personnes handicapées : merci de les respecter.

Dépose-minute : Merci de respecter le sens de circulation.

- *Objets et tenue*

Il est interdit d'introduire dans l'école tout objet dangereux pouvant nuire à la sécurité de l'enfant.
Les tétines sont interdites en classe.
Le tablier est obligatoire pour les classes maternelles.
Le cartable à roulettes est interdit.
Les enfants ne doivent pas apporter d'argent en dehors des demandes particulières pour les manifestations organisées.
Les gadgets, les bijoux sont à éviter. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.
Pas de tongs, pas de chaussures à talons ou qui ne tiennent pas aux pieds.

Une tenue correcte est exigée.
Après 16h30, les enfants ne sont pas autorisés à jouer sur le parking ou dans la pelouse. Ils doivent attendre près de leurs parents ou dans la voiture.

5. CANTINE

Horaires de cantine 12h00 à 12h30

Les règles de l'école s'appliquent à la cantine.
Le personnel de service ou de surveillance a autorité au même titre que les enseignantes.
Les cas d'allergies alimentaires doivent être signalés par écrit à la direction.
Pour uniformiser le fonctionnement de la restauration scolaire, les élèves de l'école possèderont une carte individuelle de cantine qui permettra de comptabiliser les repas.

6. HYGIENE ET SANTE

Les problèmes de santé doivent être signalés par écrit.
Pas de prise de médicament sauf cas particuliers avec ordonnance.
Tout enfant fiévreux (supérieur à 38°5) devra être repris dans l'heure.
Bonbons, chewing-gums et biscuits apéritifs sont interdits.
Le matin, un goûter collectif est organisé pour les élèves des classes maternelles.
Pour les élémentaires, seul le goûter du matin sera autorisé. Un fruit, une compote ou une boisson lactée ou une tartine sont à privilégier.
Pour les élèves restant à l'étude, prévoir un goûter qui sera pris à 16h35.
Par mesure d'hygiène, il est interdit de boire au robinet, chaque enfant est invité à ramener une petite bouteille d'eau.

Signature de l'élève *Signature des responsables légaux*